

## Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII

### Compte rendu de la réunion du comité des partenaires de la concertation du 18 novembre 2010 (17h30 – 20h30)

#### PRESENTS

Mr GUIHENEUF	Garant	
Mr BORDE	Directeur de Cabinet du Président	SYCTOM
Mr LABROUCHE	Directeur Général des Services	SYCTOM
Mme BOUX	Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des déchets	SYCTOM
Mr COUTART	Directeur Général des Services Techniques	SYCTOM
Mme MENSEAU	Directrice de la Communication	SYCTOM
Mme MAUVILLAIN	Directrice du Développement Durable	SYCTOM
Mr ILZIZINE	Adjoint au Directeur de Projet	SYCTOM
Mr SEGUIN	Chargé de communication	SYCTOM
Mme LOICHOT	Conseillère Municipale	Ivry-sur-Seine
Mr STAMPFLER	Chargé de mission	Ivry-sur-Seine
Mr GALERNE		Ville de Paris
Mr CATELAN	Adjoint au Maire	Paris - 13 <sup>ème</sup> Arrond.
Mme GUGLIELMETTI	Direction des services de l'environnement et de l'assainissement	CG Val-de-Marne
Mme CONNAN	Présidente	Association « Passerelles »
Mr BERTON		Association « TAM-TAM »
Mme EINHORN	Vice-Présidente	Association « ADA13 »
Mr BOUTILIE		Association « ADA13 »
Mr LOPEZ		Association « Les amis de la Terre »
Mme WITTMANN		Association « Les amis de la Terre »
Mr BOURGEOIS	Chef de l'unité « réduction des émissions industrielles et des nuisances »	DRIEE
Mme GRAND	Directrice de la Communication	SEMAPA

- **Introduction**

Le garant ouvre la séance en rappelant que la réunion sur la surveillance et les impacts du centre concerne tant la phase de construction que de fonctionnement.

- **Présentation du SYCTOM**

Mr LABROUCHE, directeur général des services du SYCTOM, présente les trois points qui vont être abordés au cours de la séance :

1. La phase du chantier : limiter les nuisances et faciliter l'information des riverains
2. La phase d'exploitation : information et surveillance
3. Le contrôle et la surveillance des émissions

**1) La phase du chantier : limiter les nuisances et faciliter l'information des riverains**

- Objectif du SYCTOM : préserver la qualité de vie des habitants pendant les travaux

Mr LABROUCHE évoque le contexte urbain particulier de l'usine d'Ivry Paris XIII, qui va connaître une période importante de travaux. Il souligne la nécessité de limiter au maximum les nuisances d'un chantier qui va s'étendre sur une longue période et de permettre la transparence des informations.

- Il s'agira notamment de faire en sorte que l'approvisionnement et l'évacuation du chantier se fassent par voie ferrée, ou fluviale de préférence. Ce dispositif a été mis en place à Isséane, il concerne l'acheminement des équipements et l'évacuation de la terre. On estime que ce dispositif permettra d'éviter entre 50 000 et 100 000 camions durant le temps du chantier.
- Il est également important que tous les maîtres d'ouvrage publics du territoire (Paris, Ivry, opérateurs de transports en commun) soient coordonnés, et bâtissent un plan de circulation en lien avec les communes. Cette coordination pourra aussi permettre de réfléchir à l'optimisation de l'évacuation par voie fluviale en vue si possible d'une mutualisation de l'accès au fleuve.

- Un chantier qui suivra l'exemple de la construction d'Isséane

- La réduction des impacts concerne aussi l'aspect visuel : il est envisagé d'utiliser des palissades esthétiques.
- Suite à une proposition de la Ville d'Ivry durant le débat public, le SYCTOM adoptera une démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) pour le chantier de l'usine d'Ivry-Paris XIII.

Mr STAMPFLER, chargé de mission à la Ville d'Ivry-sur-Seine, présente la démarche HQAC, dont le prototype se déroule actuellement sur le chantier de la ZAC du Plateau " : « TRANS 305 ». A travers une approche artistique, il s'agit d'informer, de faire participer les habitants pendant la phase du chantier. Cette démarche de « nouvelle transversalité » intègre une dimension sociale, environnementale et économique à une phase qui habituellement constitue un temps mort dans la ville. Un bâtiment éphémère est construit pour le temps du chantier, prévu pour durer 7 ou 8 ans. Aujourd'hui il n'y a pas encore de recul sur cette démarche, mais la Ville souhaite que tous ses projets soient accompagnés de cette façon : actuellement, la restructuration du quartier Gagarine (ANRU) s'inscrit dans une démarche HQAC, c'est le sens de la proposition faite par M. le Maire lors du Comité du Syctom du 12 mai dernier. Le SYCTOM aura ainsi à se prononcer sur cette démarche.

Mme LOICHOT, conseillère municipale de la Ville d'Ivry, souligne qu'à sa connaissance, la démarche n'est pas encore passée en conseil municipal. Elle estime que cette démarche est intéressante, mais qu'elle a un coût très élevé. Elle demande à ce que les coûts soient chiffrés afin que l'on puisse juger de l'impact de cette manifestation artistique.

Mr STAMPFLER précise que la Ville n'est pas seule à porter les coûts, car le montage financier associe la Ville, l'aménageur, le constructeur et le Conseil Général (car le musée du Mac Val est partenaire de la démarche). La démarche n'est pas encore votée en effet, mais le Maire l'a proposée au comité syndical du SYCTOM.

Mr LABROUCHE confirme qu'il ne connaît pas le coût de la démarche, il s'agit d'étudier comment s'engager dans cette démarche, mais estime que si elle est mise en œuvre de façon collaborative, il sera possible de prévoir un coût raisonnable. L'idée d'informer sur le projet de façon originale est séduisante.

Mr LABROUCHE présente ensuite la mesure envisagée pour réduire les nuisances de bruit, de vibrations, de poussières et d'odeurs : l'établissement d'un schéma de circulation des engins de chantier, assorti d'un lavage systématique des roues des camions à la sortie du site, et du respect des horaires de chantier. Ce schéma sera annexé au cahier des charges. Le tri sera effectué en phase de démolition, avec recyclage si c'est possible et le bruit sera mesuré à l'aide de sonomètres.

- Suivi du chantier et information des riverains pendant la phase des travaux

Le chantier s'inspirera de l'expérience d'Isséane, que Mr SEGUIN, chargé de la concertation sur l'opération Isséane, va présenter : mise en place d'un groupe d'observateurs, création d'une charte de qualité environnementale et d'un comité de suivi *ad hoc*, organisation de visites de chantier et création d'un espace d'information sur le chantier, possibilité donnée aux habitants de réagir *via* le site Internet du SYCTOM et dans des registres d'observations.

Mr SEGUIN, présente les modalités d'association des riverains pour le site d'Isséane. Un groupe de surveillance appelé « les Sentinelles » a été mis en place dès le début du chantier, en juillet 2003. Le groupe s'appuie sur la charte de qualité environnementale, suivie par un comité *ad hoc*. Ce comité est composé pendant la phase chantier d'élus référents de la ville d'Issy-les-Moulineaux, aujourd'hui de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et du SYCTOM et pendant la phase exploitation l'exploitant est intégré. Durant la phase du chantier, il se réunissait une fois par trimestre. Le groupe des *Sentinelles* s'appuie sur les indicateurs de suivi de chantier, à partir de la charte de qualité environnementale signée dès la genèse du projet. Ces indicateurs de suivi prennent en compte des plaintes enregistrées dans le registre et les nuisances constatées entre deux périodes de tenue de réunions. Le groupe de surveillance prévient en temps quasi-réel des nuisances ressenties ou constatées. Les Sentinelles à Isséane sont des salariés des sociétés autour de l'usine, et quelques habitants riverains. Cette composition est propre au contexte urbain d'Isséane.

Mr LOPEZ, membre de l'association des Amis de la Terre, demande quelles sont les cibles HQE que le SYCTOM entend mettre en œuvre. Il rappelle qu'une démarche HQE peut être plus ou moins contraignante selon le nombre de cibles choisies. Il reproche au SYCTOM de ne pas donner de critères quantitatifs et d'énoncer uniquement des intentions : il prend l'exemple du lavage des roues des camions.

Mr LABROUCHE répond que les cibles HQE seront déterminées au cours du travail avec l'organisme de certification. Concernant le lavage des roues des camions, il se rapporte au chantier actuel du centre de tri Paris 15 du SYCTOM, au cours duquel le lavage s'effectue en permanence et où une partie du personnel est affecté à la vérification de la propreté, à la circulation...Le nettoyage des

pneus est quotidien. Le SYCTOM sera d'autant plus attentif qu'à Ivry, plusieurs chantiers cohabiteront.

Mr COUTART, Directeur général des services techniques du SYCTOM, précise que la démarche HQE repose sur 14 cibles ; chacune peut-être basique, performante ou très performante. A Isséane, pour la cible chantier le SYCTOM a pris en charge le tri et l'évacuation des déchets de chantier, le bruit était surveillé en permanence, le flux de véhicules était organisé par la présence d'une signalétique et d'accès imposés.

Mr LOPEZ demande quel est le niveau d'exigence HQE visé par le SYCTOM.

Mr SEGUIN répond que le niveau de performance HQE est identifié au moment de la définition du programme.

Mr BERTON, membre de l'association Tam-Tam, rappelle que le secteur va accueillir plusieurs chantiers. Il demande à Mme GRAND, représentante de la SEMAPA présente dans la salle, de donner des précisions sur les chantiers concernés. Il suggère qu'une coordination voire une mutualisation soient organisées entre la SEMAPA et le SYCTOM.

Mr CATELAN, élu du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, rappelle que les élus sont chargés du contrôle et de la coordination des politiques des aménageurs ; quand il y a des problèmes de coordination, un effort est fait pour que les acteurs se parlent.

Mr LOPEZ demande des chiffres précis concernant le budget prévu pour la démarche HQE, il craint qu'elle ne se réduise à un budget très peu conséquent.

Mr LABROUCHE répond que les estimations ont été faites dans trois études de faisabilité. Une réponse précise ne peut être apportée aujourd'hui, car les cibles seront définies lorsqu'un programme aura été établi. Il insiste sur le fait que ces éléments seront publics. La démarche de dialogue à ce sujet pourra être enclenchée courant 2012.

## **2) La phase d'exploitation : information et surveillance**

- Poursuite des modalités de dialogue durant l'exploitation du futur centre

Mr LABROUCHE précise que l'objectif du SYCTOM est de faire en sorte que la mission des Sentinelles puisse se poursuivre après la phase du chantier. Le Comité de suivi de la charte de qualité environnementale et les moyens d'information et d'échanges (réunions, registres, journées portes ouvertes, site Internet...) perdureront également durant la phase d'exploitation. Il indique que ces dernières années, 20 000 personnes ont été accueillies dans les centres du SYCTOM lors de visites et journées portes ouvertes.

Mr SEGUIN rapporte qu'à Isséane, le groupe des Sentinelles a été reconduit pendant la phase d'exploitation (dès 2008), durant laquelle elles ne se sont réunies qu'une fois par semestre. Dans ce cadre, la mission des Sentinelles est de surveiller les conditions d'exploitation (bruits et odeurs). Le SYCTOM présente les données d'exploitation sur son site (arrêts des fours,...), tout en échangeant continuellement avec le groupe de surveillance (qui peut lui, alerter des nuisances subies).

Dans le cadre du Comité de suivi de la charte, un processus d'information a été élaboré pour que chacun soit au même niveau d'information. L'idée est de faire circuler les informations entre le SYCTOM, les partenaires de la charte et les Sentinelles.

Mme LOICHOT demande si le groupe des Sentinelles est constitué exclusivement d'élus.

Mr SEGUIN précise qu'il y a deux instances séparées :

- Le Comité de suivi de la charte, composé d'élus référents (Communauté d'agglomération, Ville, SYCTOM et exploitant), qui se réunit deux fois par an en phase d'exploitation.
- Le groupe des Sentinelles, composé de riverains, habitant ou travaillant dans le quartier. Concernant Isséane, ce groupe est composé de 19 personnes.

Mme LOICHOT demande comment les membres sont choisis.

Mr SEGUIN explique que le SYCTOM a lancé une campagne de recrutement, appuyée sur les outils de communication de la ville d'accueil et des sites Internet. Il s'agissait d'un appel à candidature libre, à destination de bénévoles.

Mme LOICHOT rappelle la proposition faite lors du débat public : mettre en place des panneaux d'affichage électronique à proximité de l'usine, présentant des données précises se rapportant aux incidents (grosses poussières, odeurs...). De plus, il représenterait un confort pour les élus, qui sont sans arrêt interpellés par les riverains. Ce panneau pourrait exister également durant la phase chantier.

Mr LABROUCHE répond qu'un panneau en phase chantier n'est pas aisé à mettre en place mais précise que le SYCTOM regardera la faisabilité de cette proposition. Il indique qu'un service d'information sur ce principe avait été mis en place à Isséane : il s'agissait de recevoir des informations et d'y répondre, à travers le site Internet. De plus, pendant le chantier, le site de l'usine restait ouvert au public, permettant l'organisation de visites.

Mme WITTMANN, membre de l'association des Amis de la Terre et du Collectif 3 R, s'inquiète de l'articulation entre les différentes instances prévues. Elle demande si le SYCTOM envisage de publier les comptes-rendus des réunions de ces différentes instances. Au lieu de mettre en place de telles instances, elle propose d'élargir la CLIS.

Mme LOICHOT demande s'il est prévu que la CLIS se réunisse pendant les travaux.

Mr STAMPFLER rappelle que la CLIS est convoquée par le préfet. Aujourd'hui, elle a une périodicité d'un an et demi, mais il est possible de demander au préfet de raccourcir ce délai.

Mr LABROUCHE estime qu'il s'agit davantage de complémentarité que de multiplication des instances. Il rappelle que le SYCTOM n'est pas un membre à part entière de la CLIS, c'est l'exploitant qui en fait partie. La composition de la CLIS et la fréquence de ses réunions sont des paramètres contraignants car la composition de la CLIS est déterminée par le Préfet, de même que sa convocation. Avec le Comité de suivi de la charte, il est possible d'avoir des fréquences de réunions plus rapprochées et des échanges d'information que ne permet pas une CLIS, dont la composition est imposée par la réglementation. A travers un Comité de suivi de la charte, il est possible de publier les comptes-rendus, en plus des présentations qui sont mises en ligne.

Mme LOICHOT est d'accord avec la proposition de mise en place d'un Comité de suivi et suggère que les associations soient intégrées.

Mr LABROUCHE répond que la composition du Comité de suivi reste effectivement à discuter et qu'Isséane n'est qu'un exemple de ce qui peut être fait.

Mme CONNAN, présidente de l'association Passerelles et membre du collectif 3R, estime qu'il est trop tôt pour demander aux habitants de se constituer en Sentinelles de surveillance du futur centre et propose la constitution de Sentinelles sur l'usine actuelle afin de se former progressivement à leur mission.

Mme WITTMANN insiste sur la nécessité de former les Sentinelles, et demande ce que le SYCTOM envisage à ce sujet.

Mme MAUVILLAIN, responsable du développement durable au SYCTOM, lui répond qu'à Isséane, les présentations techniques faisaient l'objet des réunions avec les Sentinelles, afin qu'elles comprennent le fonctionnement de l'usine. Il s'agissait de présentations théoriques et de visites du chantier et ensuite de l'usine.

- Suivi des impacts par le public

Mr LABROUCHE présente les modalités envisagées concernant le suivi des impacts par le public pendant la phase d'exploitation :

- Le dossier annuel d'information du public, qui est transmis obligatoirement à l'Etat et à la commune d'accueil,
- La CLIS,
- Les panneaux d'indicateurs de fonctionnement quotidiens sur le site, accessible également sur le site Internet du futur exploitant,
- Indicateurs quotidiens et informations régulières sur le site Internet du SYCTOM
- Informations complémentaires sur le site Internet de l'exploitant

- Proposition pour la charte de qualité environnementale d'Ivry-Paris XIII

- La charte de qualité environnementale d'Ivry-Paris XIII, concernant les trois étapes : construction, exploitation et déconstruction,
- Le suivi des impacts environnementaux,
- La constitution d'un Comité de suivi de la charte, qui se réunit de façon trimestrielle pendant la durée du chantier, et de façon bimestrielle pendant les premières années de l'exploitation.

Mr SEGUIN, explique que lors des réunions à Isséane, différentes données d'activité sont présentées. Elles concernent :

- Les flux entrants et sortant (ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives)
- La circulation des camions
- La production et la consommation de fluide (vapeur, électricité)
- Les rejets aqueux
- Les rejets atmosphériques
- La surveillance des retombées atmosphériques
- Les déchets et la propreté du site
- Les alertes nuisances

Mme LOICHOT demande si la ville d'Issy-les-Moulineaux avait rédigé de son côté d'autres chartes de ce type, et si celles-ci ont été étudiées lors de la rédaction de la charte de qualité environnementale. A Ivry, deux chartes sont en cours d'élaboration (une charte éco-quartier et une charte espaces publics) ; elle aimerait que la charte du SYCTOM soit cohérente avec les chartes d'Ivry.

Mr LABROUCHE répond que le SYCTOM élabore systématiquement des chartes pour ses centres. Le tronc commun peut être enrichi par les propositions des communes concernées, et donc être élaboré en cohérence avec les chartes existantes ou en cours d'élaboration.

Mr LABROUCHE présente le calendrier prévisionnel proposé pour l'élaboration de la charte, qui sera coécrite avec les partenaires de la concertation par le biais de réunions *ad hoc*.

- Fin mars 2011 : envoi du projet de charte
- Fin avril 2011 : Atelier n°1

- Fin mai 2011 : Atelier n°2
- Fin juin 2011 : adoption de la charte par le comité syndical du SYCTOM

La charte sera annexée au Dossier de Consultation des Entreprises qui sera remis aux candidats lors du dialogue compétitif en vue de la construction du centre, l'objectif étant de rendre contractuelles les dispositions de cette charte auprès du constructeur et exploitant du futur centre.

### 3) Le contrôle et la surveillance des émissions

Mr LABROUCHE présente les différents contrôles qui seront mis en place :

- Contrôle continu
  - o Analyseurs doublés
  - o Préleveurs en continu des dioxines
  - o Nez électroniques en périphérie du site
- Contrôles périodiques
  - o Deux fois par an : contrôle réglementaire par l'exploitant de l'ensemble des polluants
  - o Deux fois par an : contrôle supplémentaire et non obligatoire des mêmes polluants, réalisé par le SYCTOM
  - o Une fois par an : jury de nez
- Surveillance des retombées dans l'environnement
  - o Par des jauges OWEN (exposition deux mois pas an)
  - o Bio surveillance, non obligatoire

Mme MAUVILLAIN, explique que la bio-surveillance est un dispositif existant depuis 2006, qui compète le dispositif de recueil et d'analyse des eaux de pluie (jauges OWEN). Il permet de mesurer la pollution accumulée pendant un an. Les lieux de collecte sont choisis en fonction d'études de modélisation des rejets atmosphériques : sept pour les mousses, cinq pour les lichens. Un point témoin c'est-à-dire en-dehors des retombées possibles, permet de comparer les résultats. Depuis l'an dernier, le SYCTOM a signé un marché avec la société BioMonitor, pour une durée de quatre ans.

Mr LABROUCHE reprend la présentation des dispositifs de contrôle et de surveillance :

- Les résultats seront rendus publics et présentés à la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), aux communes d'accueil, aux riverains, à la CLIS et au comité de suivi de la Charte.
- Des indications quotidiennes sur les rejets atmosphériques seront présentées sur un panneau d'information et sur le site du SYCTOM.
- Le président du SYCTOM, François DAGNAUD a décidé de mettre en place pour les trois centres de valorisation du SYCTOM un indicateur simplifié, permettant au grand public de comprendre les informations techniques. Cet indicateur rendra compte du fonctionnement des centres en regard des dispositifs réglementaires. Le SYCTOM y travaille actuellement.

Mr LABROUCHE présente ensuite les propositions concernant la délégation d'un contrôle à un collectif d'associations, rappelant qu'il s'agit d'une proposition formulée lors du débat public. L'incinérateur de la ville de Bègles est l'exemple dont s'inspire cette proposition : il s'agit de confier un des deux contrôles facultatifs proposés par le SYCTOM. Il sera nécessaire d'échanger concernant les moyens financiers à donner à ce collectif, qui sera responsable du choix d'un laboratoire agréé.

Mme CONNAN estime que les associations n'ont pas le temps ni les capacités scientifiques d'effectuer ces contrôles. Elle propose de s'inspirer d'une initiative menée par le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) Ouest-Provence dans les Bouches-du-Rhône : il s'agit de la création d'un Institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions. L'association réunit cinq collègues (citoyens, collectivités, Etat, acteurs scientifiques et acteurs économiques). Elle estime qu'il serait

intéressant d'étudier le fonctionnement de ce type d'institut, pour pouvoir peut-être lui déléguer des contrôles, ou bien en faire un observateur. L'institut dépend d'un financement public, avec une forte présence scientifique.

Mr LABROUCHE répond que la proposition du SYCTOM concernant le comité élargi va dans le sens de la proposition de Mme CONNAN. Il précise que le collectif d'associations du comité de suivi peut être élargi à d'autres instances. La proposition de Mme CONNAN peut être étudiée mais en ayant du recul sur l'expérience, encore récente (l'unité de traitement a été mise en service début 2010).

Mme LOICHOT estime que le contexte de Bègles est particulier : la commission de suivi a pu réunir des universitaires scientifiques et des citoyens. Le contexte a fait que le comité de suivi a été efficace, mais l'exemple ne peut être dupliqué partout. Il faut prendre Bègles en exemple pour avoir un comité de suivi efficace.

Mr BORDE, directeur du cabinet du Président du SYCTOM, propose que l'on réfléchisse à une instance unique englobant les Sentinelles et la délégation de contrôle.

Mr STAEMPFLER indique qu'en 2003, la Ville d'Ivry a mis en place un comité scientifique, qui a été abandonné par la suite car une autre structure a été créée. La difficulté tient au fait de mobiliser les gens pour un travail en continu.

Mme LOICHOT estime que le comité scientifique en question est le contre-exemple de ce qu'il faut faire : tous les scientifiques réunis alors étaient du même avis ; il faut des scientifiques indépendants et d'avis contradictoires.

Mr LOPEZ propose de demander aux scientifiques de participer à l'évolution des connaissances, et non pas de valider des protocoles déjà vus. Il estime que le centre d'Ivry Paris XIII peut être un objet de recherche.

Mme WITTMANN juge essentiel de demander les références des structures pour lesquelles les scientifiques et les laboratoires ont travaillé auparavant, afin d'éviter les conflits d'intérêt.

Mme GRAND rappelle qu'Airparif peut assumer ce rôle, et qu'il ne peut être accusé d'être partisan.

Mr BORDE répond que les laboratoires sont agréés et qu'il s'agit d'une garantie de qualité et de sérieux. Il rappelle que la proposition de déléguer un contrôle a été faite suite aux suspicions dont les laboratoires ont fait l'objet de la part des associations pendant le débat public. Le SYCTOM propose un financement pour le contrôle, par le biais de subventions par exemple. De cette façon, l'instance pourra choisir un bureau d'étude agréé de façon indépendante, ce qui garantit l'impartialité du choix.

Mme CONNAN demande que le comité ait des prérogatives plus larges que la délégation de contrôle. Il est important que le comité soit indépendant, qu'il ne dépende pas uniquement des subventions du SYCTOM.

Mr BORDE confirme que cette discussion sera poursuivie avec les partenaires.

Mr LOPEZ propose que l'indicateur grand public soit défini dans la charte, et qu'il ne mentionne pas uniquement des prévisions, mais également des résultats.

Mr LABROUCHE répond que l'indicateur sera compréhensible immédiatement. Ceux qui souhaiteront avoir des données plus précises et des explications chiffrées pourront se reporter au site Internet du SYCTOM et de l'exploitant.

Mr LOPEZ demande que la charte définisse les composants des indicateurs.

M. LABROUCHE précise qu'il est prévu que l'indicateur soit mis en place rapidement pour les trois centres, qu'il ne dépend pas du même calendrier que la charte. Il ajoute que l'indicateur pourra cependant faire l'objet d'une présentation précise dans la charte, ainsi que lors de réunions avec le Comité de suivi et les Sentinelles.

Mr LOPEZ souhaite revenir sur les contrôles continus, présentés par Mr LABROUCHE. Il estime que la comparaison faite par le SYCTOM avec le seuil réglementaire n'est pas très lisible et qu'il conviendrait de présenter les résultats en flux.

Mme MAUVILLAIN, directrice du Développement Durable, explique que le SYCTOM informe sur la comparaison des concentrations avec les valeurs limites d'émission, mais que les flux annuels émis par l'installation figurent dans le Dossier d'information du public, paramètre par paramètre. La remarque de Mr LOPEZ va dans le sens de la réglementation, qui, avec l'arrêté du 3 août 2010, impose aux unités d'incinération de faire figurer les flux limites dans leurs arrêtés d'autorisation d'exploiter, pas uniquement les concentrations. Cette mesure doit être prise d'ici le mois de juillet 2011. Le SYCTOM travaille ces sujets, dans l'optique des arrêtés complémentaires qui vont sortir l'année prochaine pour les trois installations.

M. LOPEZ demande que les données présentées à la CLIS soient des données chiffrées et généralement plus précises, notamment sur le temps et la durée.

Mme MAUVILLAIN répond que les explications des différentes causes de dépassement ne sont en effet pas détaillées lors des CLIS mais apparaissent dans le dossier d'information du public remis en CLIS et à la disposition du public. Elles sont également disponibles sur le site de l'exploitant, la société TIRU. Le SYCTOM a noté la demande supplémentaire concernant les valeurs de dépassement, à laquelle une réponse sera apportée.

Mme CONNAN estime que le délai d'obtention des résultats est trop long. Les résultats de 2009 ont été transmis fin 2010.

Mme LOICHOT prend note que les informations existent, mais que le quidam ne sait pas où les trouver. Elle estime qu'il faudrait communiquer davantage sur ces informations.

Mr LOPEZ souhaite obtenir des mesures quantitatives concernant les poussières totales, et que leur composition soit analysée. Des scientifiques pourraient être associés à des programmes de recherche sur ce sujet. Il regrette qu'il n'y ait pas d'information sur les analyses des mâchefers lors des CLIS.

Mme MAUVILLAIN indique que ces informations existent dans le Dossier d'information du public. La direction du Développement durable du SYCTOM fait des analyses supplémentaires à celles effectuées par les exploitants. Différentes mesures sont faites, concernant les PM 10, les PM 2,5... Le SYCTOM participe à des campagnes de recherche avec les bureaux d'études, c'est-à-dire des campagnes menées par l'ADEME sur la composition des poussières. Le SYCTOM participe à de nombreuses campagnes de recherche et d'amélioration des connaissances non obligatoires, qui ne sont pas publiées dans les dossiers d'information du public.

Mme CONNAN estime qu'elles devraient être publiées, ainsi que les analyses des mâchefers.

Mme MAUVILLAIN précise que les analyses concernant les mâchefers sont publiées en annexes du dossier d'information du public.

M. LOPEZ estime intéressant de mesurer les dioxines bromées ainsi que les recherches concernant des PCB Dioxin-like, car toutes n'ont pas la même toxicité. Il estime que des scientifiques peuvent s'intéresser à un tel sujet.

Mr LABROUCHE répond qu'avant d'être publiées, les recherches doivent être suffisamment avancées. Il précise que le SYCTOM participe à plusieurs programmes de recherche, et que certaines études (menées notamment par l'Institut National de Veille Sanitaire) indiquent qu'il y a d'autres sources de pollution que les usines d'incinération. Il faut appréhender le sujet des pollutions de façon globale, par rapport à toutes les sources d'émissions.

Mr LOPEZ souhaiterait que des contrôles soient faits sur des animaux plutôt que sur les mousses et lichens. Il suggère d'interpréter les contaminations organiques, au regard des normes existantes, notamment celles des « corps halogénés », qui contiennent du chlore, de l'iode, du brome et du fluor. Il souhaite qu'une information soit donnée concernant les indisponibilités des appareils de mesure. Il présente quatre points concernant l'objectif du renforcement réglementaire, dans le but d'imposer des objectifs plus performants que ce qui est admis actuellement :

- Le SYCTOM doit être plus exigeant concernant les mâchefers, car il en est un gros producteur. Mr LOPEZ demande que le SYCTOM renforce ses exigences concernant la maturation des mâchefers, qu'ils ne rejettent pas de lixiviats.
- Il souhaite que le SYCTOM suive la composition des nouvelles molécules cancérigènes, dont l'acronyme est « CMR » (cancérogène, mutagène et reprotoxique <[http://fr.wikipedia.org/wiki/Canc%C3%A9rog%C3%A8ne,\\_mutag%C3%A8ne\\_et\\_reprotoxique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Canc%C3%A9rog%C3%A8ne,_mutag%C3%A8ne_et_reprotoxique)>), thème qui pourrait intéresser des scientifiques.
- Il demande que la fréquence des mesures ponctuelles soit augmentée.
- Il souhaite qu'une campagne d'enquête épidémiologique pour les dioxines soit conduite, par une autorité compétente comme l'INVS.

Mr STAMPFLER rapporte que le maire a demandé cette étude, mais que l'INVS l'a refusée.

Mr LABROUCHE rappelle que ces questions ont été évoquées en débat public, et confirme que les meilleures technologies existantes seront mises à disposition que cela avait été demandé aux trois équipes dès les études de faisabilité en 2007-2008 au regard des réglementations européennes. Il rappelle qu'aujourd'hui déjà le SYCTOM a des marges concernant les seuils réglementaires.

Mme CONNAN estime qu'il aurait été intéressant de profiter des trois semaines d'arrêt de l'usine pour faire des mesures, afin de comparer avec les périodes d'activité.

Mme MAUVILLAIN répond à partir de l'exemple d'Isséane. Une campagne de mesures des retombées atmosphériques a été menée en 2007, alors que l'usine d'Isséane n'était pas encore en activité. Une autre campagne a été menée en 2008, année de démarrage de l'usine, une troisième en 2009. Il ressort de ces mesures que les dioxines mesurées en 2009 sont inférieures à celles de 2007. Elle en conclut que la mise en service d'Isséane n'a pas d'incidence sur les retombées atmosphériques. On constate depuis 2005 une diminution du taux de retombées de dioxines sur le territoire du SYCTOM.

Mr BOURGEOIS, représentant de la DRIEE, explique que la directive européenne IED consacrée aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) a été adoptée récemment, et devrait être publiée d'ici la fin de l'année. Elle va imposer les MTD de niveau européen aux usines d'incinération. Le document de référence répertorie les meilleures techniques européennes et fait le choix des meilleures techniques disponibles, avec des valeurs qui sont un peu inférieures à celles de l'actuelle réglementation française. Ces MTD deviendront obligatoires, et concerneront le futur centre d'Ivry-Paris XIII.

Mme WITTMANN demande à Mr BOURGEOIS si les MTD incluent les techniques de traitement des mâchefers.

Mr BOURGEOIS apportera une réponse après consultation du document. Il rappelle que le Ministère du Travail a modifié la circulaire de 1994 relative aux mâchefers, avec des guides techniques à destination des exploitants.

Mr LABROUCHE répond que des réponses seront apportées aux questions transmises ce jour par le collectif C3R.

Mr LOPEZ précise qu'il souhaite des données quantitatives, et non qualitatives. Il suggère d'impliquer des scientifiques, auxquels on donnerait accès au centre. Il estime que le SYCTOM doit imposer à l'exploitant d'être plus coopératif avec les scientifiques.

Mr LABROUCHE répond que le SYCTOM fait de nombreux contrôles en plus de ceux menés par l'exploitant. Les centres du SYCTOM ne peuvent se transformer en laboratoires de recherche, qu'il existe des autorités pour cela. Quand le SYCTOM est sollicité, il met ses centres à disposition. Ces recherches concernent des programmes nationaux voire européens. Il est d'accord pour que les unités participent aux programmes nationaux et européens, et c'est déjà le cas.

Mme LOICHOT estime que le problème principal est la confusion d'intérêt. Le SYCTOM pourrait faire en sorte qu'une partie des contrôles soit fait à l'étranger, sous le contrôle des associations.

Mr BORDE rappelle que les appels d'offre sont déjà européens.

Mme CONNAN demande si des contrôles ont été effectués pendant la période de non-activité de l'usine c'est-à-dire pendant le piquet de grève.

Mr BORDE répond que la période d'arrêt n'a pas été prévue, et qu'aucune mesure n'avait été planifiée pour cette période.

Mme CONNAN demande que l'on mesure les dioxines bromées et non bromées.

Mr BORDE répond que c'est prévu.

- **Conclusion**

Le garant clôt la réunion et annonce celle du 2 décembre prochain, portant sur le dimensionnement, l'adaptabilité et la mise en œuvre du principe de réversibilité du centre (atelier n°2).

Prochaine échéance : 2 décembre 2010, Dimensionnement, adaptabilité et mise en œuvre du principe de réversibilité (Réunion n°2)
---